Trente-huitième Année — N° 137 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | MERCREDI 17 MAI 1893

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 BIS. — à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 16 MAI 1893.

LA PEUR DES ÉTOILES

M. le président de la République est malade... Il garde la chambre... Nous prions le lecteur de ne trouver ici ni une allusion à des faits d'un autre ordre, ni un mauvais jeu de mots. C'est le *Temps* qui nous annonce cette nouvelle, en même temps qu'il nous fait savoir que le chef de l'Etat souffre de coliques hépatiques et que c'est pour cela qu'il n'a pas encore reçu le général Dodds.

D'autres journaux officieux de Paris nous avaient raconté là-dessus une histoire fantastique. Ils avaient dit que le général n'avait pu se présenter à l'Elysée parce qu'il n'avait point un uniforme convenable. Le « Protocole », ajoutaient-ils, le voulait ainsi. (On appelle « Protocole » le Code de l'étiquette à la Présidence). Ceci était inadmissible. Louis XIV recevait Jean-Bart avec sa grosse vareuse de marin dans laquelle le vieux loup de mer avait peine à dissimuler sa pipe mal éteinte. M. Carnot aurait bien pu recevoir le général Dodds en petite tenue, et même, s'il l'avait fallu, avec les vêtements de coutil blanc et le casque de liège qu'il portait au Dahomey. Le secrétariat de la Présidence a eu le bon esprit de faire démentir cette détestable excuse.

Il n'en est pas moins vrai que M. Carnot n'a pu encore exprimer au vainqueur d'Abomey la gratitude du pays. L'incident est fâcheux; il est assez mal interprété au dedans et au dehors. Il y a des coliques qui abusent du droit qu'elles ont d'être à la fois hépatiques et présidentielles.

Ajoutez qu'on rapproche de ces coliques, que nous appellerons inopportunes, afin de ne pas être tenté de les juger trop opportunistes, les alarmes inspirées aux organes de l'ancienne concentration par les manifestations populaires qui ont entouré le général Dodds à sa rentrée en France. Ces journaux ne cachent pas assez la peur qu'ils ont de se trouver en face du fameux « Général X » depuis si longtemps annoncé à la troisième République par les Prophètes de la réaction. Avec un soin aussi maladroit que peu patriotique, ils s'attachent maintenant à diminuer les mérites du général. Il semblerait, à les en croire aujourd'hui, que tout a été facile dans cette campagne du Dahomey qui nous a coûté tant d'efforts et tant d'existences précieuses.

Que l'esprit de parti est donc une lamentable chose...

Nous avons eu deux « victorieux » depuis nos désastres : l'amiral Courbet et le général Dodds. On sait comment ces mêmes journaux traitèrent Courbet, parce qu'il était catholique pratiquant. Et les voilà qui recommencent contre le général Dodds! Qu'est-il celui-ci? Je n'en sais rien. Mais ce que sais bien c'est qu'il a redonné quelque éclat à nos drapeaux en deuil. Cela ne suffit-il pas pour que nous l'acclamions, ce glorieux soldat?

Les Anglais firent une entrée triomphale à Londres à Sir Robert Napier, vainqueur du négus Théodoros; ils lui ont décerné le titre de baron de Magdala et lui ont donné le rang de lord, l'ordre du Bain et une pension de 50,000 francs! Ils ont alloué une dotation de 600,000 francs à Wolseley, quand il prit la capitale des Achantis, et ils l'ont accablé d'honneurs quand il surprit l'Egypte et nous l'enleva, malgré Gambetta et avec la complicité de Freycinet, de Clémenceau et de la majorité opportuno-radicale.

Que les ovations de Marseille, de Dijon et de Paris sont peu de chose auprès des manifestations de la reconnaissance nationale chez les Anglais! Elles ne tourneront pas la tête au général Dodds qui n'a rien d'un général politique.

La *Lanterne* exprime l'espoir qu'il n'a pas l'*étoffe* de Boulanger; nous y comptons bien aussi, car cette *étoffe* manquait de solidité et il est fort heureux pour la France qu'elle ait craqué à temps.

Mais n'est-ce pas symptomatique que cette anxiété des organes gouvernementaux, parce que la gloire fait soudain scintiller d'un éclat plus vif les étoiles d'un de nos généraux? Et Drumont n'avait-il pas raison de dire hier, en citant le mot de Cartyle, que nous sommes dans ces jours où « le temps appelle désespérément et demande un homme sans que personne réponde ?»

Cet « homme » il n'est peut être pas prudent de l'appeler; il pourrait nous coûter trop cher et il dépend encore des anciens et aussi des nouveaux républicains qu'il ne surgisse pas.

Si les élections prochaines amènent au Parlement une majorité à la fois républicaine et libérale, franchement démocratique et respectueuse de tous les droits et de toutes les convictions, il ne sera pas tenté d'intervenir. Sinon... ce ne sera probablement pas le général Dodds, mais... celui-ci n'est pas le seul à porter sur son képi les étoiles du Commandement.

ALFRED REBOUX.

LE P. D'ORGÈRE A LA CHAMBRE

Paris, 15 mai. — On remarquait beaucoup dans les couloirs le Père d'Orgère et le supérieur de son ordre, le Père Lecron, qu'accompagnaient MM. Lecour et de Villebois-Mareuil. Nous avons demandé au P. d'Orgère ce qu'il venait faire dans les couloirs du Parlement.

Les voir d'abord, nous a dit en riant le R. P.; en second lieu entretenir vous et vous confrères de ce que nous avons l'intention de faire au Dahomey. Maintenant que ce pays est conquis, il faut le mettre en rapport et je dois vous dire qu'il est susceptible de produire beaucoup. Le sol est riche, la culture facile, et notre intention est de profiter précisement de cette situation. La guerre dernière a laissé parmi les noirs du pays beaucoup d'orphelins. Nous voulons en réunir quelques-uns, une centaine, plus si nous pouvons, dans une ferme-école.

— Que vous allez fonder sur le littoral ?

— Nullement, dans l'intérieur des terres, sur le premier plateau que bordent les lagunes à Khouan. Nous y cultiverons le manoc, l'arachide, le copra, le tabac, la tapioca même. A Lyon, où on a examiné mes échantillons de tapioca, on l'a trouvé supérieur à celui du Brésil. Nous essaierons également de greffer les vignes vierges qui abondent et même de faire l'élevage de la race bovine.

Répondant à une question sur la salubrité du pays, le R. P. d'Orgère nous assure que, à part Porto-Novo, qu'on appelle le tombeau des blancs, le Dahomey est *relativement salubre si on sait éviter tout excès et si on* use modérément du sulfate de quinine.

La ferme dans la pensée du R. P. aura à sa tête trois missionnaires et deux frères. Ils espère que le gouvernement lui accordera des subsides. Dans tous les cas, il compte bien trouver des ressources et surtout des instruments de travail et de premier établissement grâce à l'initiative privée.

Le P. d'Orgère doit voir demain matin le général Dodds et mercredi il sera probablement entendu par le groupe colonial.

Le P. d'Orgère estime que le pays est satisfait d'être débarrassé de Behanzin dont il fait un certain cas et compte qu'avec la race nègre du pays, intelligente et laborieuse, il peut arriver à un excellent résultat. L'établissement projeté aurait 500 hectares de superficie.

En nous quittant le P. d'Orgère nous dit : « Voyez-vous, on ne peut conquérir l'Afrique que par l'Afrique : Tel est la pensée qui me guide. »

LE GÉNÉRAL DODDS A PARIS

Paris, 15 mai. — Un certain nombre d'étudiants, originaires des colonies françaises, avaient pris l'initiative d'organiser un banquet national à offrir au général Dodds qui est lui-même enfant des colonies. Ils avaient constitué un comité dont ils avaient offerts la présidence d'honneur à M. Gerville-Réache, député, qui, aussitôt l'arrivée du général, lui avait fait connaître son intention d'aller officiellement lui porter l'invitation de ses compatriotes.

Le général Dodds s'est rendu aujourd'hui chez M. Gerville-Réache, avec lequel il a eu un long entretien. Il l'a prié d'exprimer ses vifs remerciements à la jeunesse des écoles et il a décliné l'invitation en invoquant son état de santé qui l'oblige à se soustraire aux fatigues qu'il peut éviter.

***

Un rédacteur du *Paris* s'est rendu au secrétariat général de la présidence, pour obtenir des explications au sujet de l'étrange motif allégué hier pour justifier l'ajournement de la réception du général Dodds à l'Elysée.

Reçu par un haut personnage de la maison militaire du président de la République, notre confrère en a obtenu les déclarations suivantes :

« C'est une plaisanterie, une simple plaisanterie, a répondu en souriant le haut personnage; il n'y a dans cette information absolument rien de fondé et cette histoire d'uniforme est invraisemblable. »

— Mais pourquoi la visite du général a-t-elle été retardée ?

Retardée! Oui, j'ai vu qu'on avait lancé ce mot, mais il n'y a pas eu de retard. Je ne sais pourquoi l'on a dit que le général Dodds devait être reçu samedi; il n'avait été décidé de rien ici. Le général sera reçu bientôt, demain ou après, je ne sais, car même aujourd'hui la date de sa réception n'est point encore fixée; tout dépend des occupations de M. le président. Mais aussitôt que le jour et l'heure de la réception du général Dodds seront fixés, nous les ferons connaître à la presse.»

A l'instant même où nous lisons ces lignes, la communication annoncée nous parvenait par le canal d'une agence officieuse, mais la version qu'elle donne concorde mal avec celle fournie par notre confrère: en voici le *texte* :

« M. le Président de la République est atteint depuis samedi d'une crise hépathique, qui l'oblique à garder la chambre. »

Comme on le voit, il n'est plus question ici d'occupation, mais d'une indisposition venue hier à propos.

Il faudrait pourtant choisir entre les occupations et une maladie que le protocole n'a sans doute pas prévue.

Il y a encore de beaux jours pour la gaîté française.

***

D'autre part on lit dans le *Temps* :

« Nous sommes en mesure de donner les véritables motifs de l'ajournement de la réception du général Dodds.

» La date en avait été fixée à samedi dernier à cinq heures, et le ministre de la marine, l'amiral Rieunier, devait lui-même présenter le général au président de la République.

» Or, samedi dans l'après-midi, M. Carnot a été atteint d'une crise hépathique assez violente qui l'a fait condamner par ses médecins au repos.

» A quatre heures et demie, le président téléphonait au ministre de la marine de renvoyer à une date ultérieure la présentation du général Dodds.

» M. Carnot, sur l'ordre de ses médecins, doit garder la chambre pendant deux jours encore.

» Ajoutons que le Président de la République a envoyé au général Dodds sa loge à l'Opéra pour la représentation de ce soir. Le général lui a envoyé son officier d'ordonnance pour le remercier et pour excuser Mme Dodds que son état de santé empêchera d'accompagner son mari à l'Opéra.»

Le général Dodds a eu ce matin une longue conférence avec le ministre de la marine, au sujet de la future organisation administrative et militaire au Dahomey.

Une menace pour l'Industrie Européenne

Les développements de l'industrie textile en Chine

Durant la campagne, que nous avons personnellement suivie avec intérêt, qui était menée avec une rare énergie par M. le consul Haas en vue d'étendre notre action commerciale dans les provinces de la Chine confinant au Tonkin, nous entendions le représentant des intérêts français à Hankeou nous dire :

« Il faut faire engrener le mouvement industriel en Chine dans notre mouvement, sinon le mouvement se fera contre nous ! »

C'est malheureusement cette dernière éventualité qui tend à se produire.

Nous apprenons en effet que le vice-roi de Hankeou (ville de la Chine centrale située sur le fleuve bleu), Chang-Chih-Tung, ancien vice-roi de Canton, connu pour son chauvinisme de même que pour son animosité contre les Français et contre tous les étrangers en général, vient de réaliser la première partie de son programme qui se résume dans ces mots : « La Chine aux Chinois ».

On a inauguré, il y a peu de jours, son premier établissement industriel : une filature de coton de 35,000 broches et un tissage de 1,200 métiers, mus par deux machines à vapeur d'une force de 2,000 chevaux sortant des ateliers de MM. Hicks, Hargreaves et Cie, de Bolton; l'établissement est éclairé à l'électricité au moyen de 2,000 lampes.

Chang-Chih-Tung ne s'en tient pas à ce premier essai. Il a commandé 70,000 autres broches qui fonctionneront sous peu sur le même emplacement, à côté de son palais de vice-roi. A Shanghai et à Tientsin, on attend le matériel de nouvelles filatures.

Voici les résultats de l'initiative puissante de ces hommes d'état de la nouvelle école qui compte le marquis Zeng, l'ancien ambassadeur de Chine à Paris, parmi ses fondateurs, et le vice-roi de Hankeou parmi ses adeptes les plus ardents.

Ces hommes sont à la veille de battre l'Inde sur le terrain industriel, comme l'Inde a déjà battu l'Angleterre. La Chine va s'affranchir de Bombay et peu à peu elle fermera la porte aux tissus de coton et de laine de l'Inde, de l'Europe et des Etats-Unis, elle augmentera le bien-être et la fortune publique chez elle, et, grâce à ses conditions de fabrication uniques au monde, elle produira, au dire des hommes qui connaissent à fond ce pays, à 70 et 80 o/o meilleur marché que Rouen, Roanne, Elers, Castres, Mazamet, Sedan, Reims, Roubaix, etc.

La première période consistera à habiller 400 millions d'habitants; la seconde, à inonder l'Europe et l'Amérique.

Voilà le danger!

Il n'y a qu'une ligue sérieuse qui puisse nous sauver d'un envahissement fatal de la race jaune sous la forme de ses produits industriels et contre lequel toutes les digues douanières resteront impuissantes.

Faut-il se résigner à attendre l'avalanche menaçante ou s'unir pour agir avec unité et force à l'effet de conquérir la plus belle plate-forme commerciale du monde?

Poser la question c'est la résoudre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 15 mai

Présidence de M. CASIMIR-PÉRIER, président.
La séance est ouverte à 2 heures.

Les effectifs coloniaux

M. DE MAHY dépose une proposition de loi invitant le gouvernement à appliquer aux contingents coloniaux de la Réunion, les dispositions de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, tendant à l'incorporation des effectifs coloniaux dans l'armée régulière.

Cette proposition est renvoyée à la commission de l'armée.

Autorisation d'emprunt

La Chambre adopte un projet de loi autorisant la ville de Laon (Aisne) à emprunter une somme de 110,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

Création d'un Ministère des Colonies

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi de M. Joseph Reinach, relative à la création d'un ministère des colonies. La discussion s'ouvre sur la proposition de résolution de M. Gerville-Réache, ainsi conçue: « La Chambre invite le gouvernement à étudier la création d'un ministère des colonies.

M. LE MYRE DE VILLERS. — Ce projet de résolution ne constitue pas de la part de la Chambre un empiètement sur les prérogatives du gouvernement.

Il n'est pas possible à la marine d'administrer les colonies civiles. Elle a assez à faire avec l'organisation de notre flotte et de la défense maritime.

C'est l'opinion de tous les hommes compétents et notamment de l'ancien ministre de la marine que l'administration de la marine doit être complétement distincte de celle des colonies. (Applaudissements à gauche.)

La question de l'armée coloniale ne sera résolue qu'après la création d'un ministère des colonies.

Que voulez-vous que puisse faire un malheureux sous-secrétaire d'Etat? Il n'a pas l'action de titres.

M. Delcassé a de la volonté, ses prédécesseurs eux aussi en ont montré; ils se sont découragés. Depuis quatre ans il ne leur a pas été possible de faire exécuter la loi sur le service militaire aux colonies.

La création d'un ministère des colonies s'impose. Le peuple la réclame. (Rires).

Si la Chambre ajourne cette réforme, on l'accusera d'incapacité ou de défaillance. (Vives protestations.)

M. CHICHÉ. — Je partage l'avis de M. Delcassé qui demande qu'à l'avenir aucun ministère ne soit créé ni supprimé autrement que par une loi.

Il ne faut pas augmenter les dépenses budgétaires et jeter en pâture à la majorité un nouveau portefeuille. (Très bien à droite.)

On veut instituer un ministère qui aurait la disposition absolue d'une armée, ainsi qu'une organisation et un budget distincts. Il y a de quoi effrayer les partisans les plus convaincus de la politique coloniale. (Rires et applaudissements.)

Un ministère suscitera des conflits et ne cherchera qu'à satisfaire des ambitions personnelles. (Rumeurs à gauche.)

M. DELCASSÉ, sous-secrétaire des colonies. — Il y a là une question de principe et une question de fait. L'administration des colonies doit être placée à son rang, et celui qui la dirige doit avoir la même autorité que les chefs des autres administrations. Sur ce point, la Chambre peut se prononcer. Sans toucher à la question constitutionnelle.

La dépense n'excèdera pas 150 à 160,000 fr., 200,000 au plus. (Rumeurs à gauche).

La Chambre peut se prononcer en toute liberté, sans craindre pour ses prérogatives ni pour les finances. (Très bien, sur un grand nombre de bancs.)

M. DE MAHY. — Avant de se prononcer sur la question de principe, il serait bon de connaître l'application qu'on fera de ce principe. Comment constituerez-vous le ministère des colonies? lui donnerez-vous une armée coloniale et une flotte? S'il en est ainsi, ce sera le ministère même de la marine et des colonies. (Très bien, très bien, sur plusieurs bancs.)

La Chambre ne peut voter dans l'obscurité, sans savoir ce qu'elle fait. (Appl.)

M. DOUMER, rapporteur. — Le débat est suffisant pour éclairer la Chambre; elle doit savoir dès maintenant s'il est bon d'ériger son sous-secrétariat actuel des colonies en ministère spécial. On verra plus tard si l'armée coloniale doit être rattachée à un ministère ou à un autre (Exclamations).

En effet, le sous-secrétaire des colonies qui doit dépendre d'un autre ministère est devenu autonome.

M. DELONCLE. — La preuve, c'est qu'il est au banc des ministres. (Vives rumeurs.)

M. DOUMER. — La vérité c'est que le sous-secrétaire est dépendant des ministres. Cette situation est fâcheuse; il faut y mettre un terme en donnant au sous-secrétaire l'autorité dont il a besoin.

La création de ce ministère évitera la politique si défaillante et de coups de tête qui a été la tactique coloniale de la France. (Protestations au centre.)

Les marins sont avant tout des hommes de guerre. Si vous unissez la marine aux colonies, vous nuisez à la marine. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

Si vous voulez continuer la politique d'aventure, faites un ministère de la marine indépendant. (Très bien sur divers bancs.)

Une loi est nécessaire pour la création d'un ministère. Cette réserve faite, j'accepte les propositions énoncées par M. Le Myre de Villers. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

M. DE MAHY. — On a dit que l'Angleterre avait deux ministères des colonies, mais toute l'organisation anglaise roule sur ces deux ministères.

En France, le désordre de l'administration coloniale est énorme. Ainsi, à la Réunion, on avait entrepris une adduction d'eau dont les travaux devaient être faits par l'artillerie de marine. Le devis s'élevait à 350,000 fr.: on fit venir une Société civile qui adopta le plan de l'artillerie et dépensa une somme de 800,000 fr.

A Siam, on a vu un capitaine fait prisonnier par des troupes siamoises.

M. DELCASSÉ. — Le fait est inexact.

M. DE MAHY. — C'est cet état de choses de désordre que l'on veut consolider par la création d'un ministère des colonies. S'il plaît à un ministre de la marine de se prêter à son propre démantèlement, je ne saurais l'approuver. (Applaudissements.)

Je demande à la Chambre de repousser l'ordre du jour de M. Le Myre de Villers et d'adopter l'ordre du jour pur et simple.

M. DEPROGE. — Le conflit qui existe aux colonies entre l'élément civil et l'élément militaire existait déjà quand Dupleix dut abandonner les Indes.

Il faut des agents exclusivement militaires ou des agents civils. Or, personne ne voulant du régime militaire, il faut en arriver au régime civil, à la création d'un ministère indépendant. (Très bien à l'extrême gauche).

M. LE VICOMTE DE MONTFORT. — Je déclare, au nom de mes collègues de la droite, que nous voterons contre la motion de M. Le Myre de Villers. C'est un saut dans l'inconnu, de nature à créer deux Etats, la France coloniale et la France continentale. (Très bien à droite).

Nous arrivons ainsi à la constitution d'un troisième ministère militaire.

Personne ne nous a dit comment serait organisé ce ministère. Je voterai contre. (Applaudissements prolongés à droite.)

M. MÉZIÈRES. — La question de l'armée coloniale doit être mise à part. Jamais on n'a songé à créer un troisième ministère militaire.

Cris : Aux voix !

M. ETIENNE. — On n'a pas dit un mot des colonies : il faut cependant aboutir. L'importance du domaine colonial exige que l'administration en soit confiée à quelqu'un qui ait la responsabilité réelle.

La création d'un ministère des colonies est nécessaire à cause des nombreuses questions que on peut étudier le ministre de la marine et qui réclament l'attention d'un ministère spécial. (Très bien à gauche).

L'ordre du jour pur et simple

M. LE PRÉSIDENT. — M. de Mahy a demandé le vote de l'ordre du jour pur et simple contre la proposition de résolution de M. le Myre de Villers. La commission et le gouvernement repoussent la demande d'ordre du jour pur et simple.

Le scrutin public sur l'ordre du jour pur et simple donne lieu à un pointage. (Exclamations.)

La séance est suspendue à 4 heures 10.

Elle est reprise à 5 heures.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 253 voix contre 242, sur 495 votants.

Les ouvriers des ports

M. VALLOIS dépose, au nom de la commission de la marine, un rapport sur l'organisation du travail dans les arsenaux.

Rejet
de la proposition de M. Le Myre de Villers

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la proposition de résolution de M. Le Myre de Villers, invitant le gouvernement à préparer la constitution d'un ministère des colonies.

Le scrutin donne lieu à pointage.

La séance est suspendue à 5 h. 15 et reprise à 5 h. 25.

La proposition de M. Le Myre de Villers est repoussée par 263 voix contre 237 sur 500 votants. (Applaudissements à droite).

Le texte de la commission

La Chambre revient au texte de la commission.

Le passage à la discussion de l'article unique est ordonné.

Echec du gouvernement

La Chambre adopte le premier paragraphe de l'article unique ainsi conçu : « Aucun ministère ne pourra être créé que par une loi.» (Applaudissements sur plusieurs bancs).

Le 2e paragraphe : « Il est créé un ministère des colonies » est mis aux voix.

Cris : A demain.

M. DOUMER, rapporteur. — La commission insiste auprès de la Chambre pour la création d'un ministère des colonies. Elle espère que ce deuxième paragraphe sera adopté.

M. DE MAHY. — Je combats ce deuxième paragraphe. La création d'un ministère des colonies serait nuisible aux colonies comme à la métropole. Les colonies ne peuvent être conservées à la France que par un ministère militaire, comme l'Algérie par le ministère de la guerre. (App. sur un grand nombre de bancs).

Nouvel échec du gouvernement

Le scrutin sur le 2e paragraphe donne lieu à un pointage.

La séance est suspendue à 5 h. 40.

Elle est reprise à 6 heures.

Le 2e paragraphe est repoussé par 260 voix contre 239 sur 499 votants. (Vifs applaudissements à droite.)

Amendement de M. Gerville-Réache

M. GERVILLE-RÉACHE. — Des votes vont impacter les colonies. Il importe de leur donner une explication (Murmures).

Deux thèses sont en présence :

1° La création d'un ministère des colonies.

2° Le rattachement des colonies à la marine (protestations.)

Je comprends ces protestations. Il faut que la Chambre dise si elle entend maintenir ce régime du sabre (violentes protestations.)

M. DE GASTÉ. — A demain, à demain ! (Hilarité.)

M. GERVILLE REACHE. — Voici l'amendement que je propose pour le faire rejeter : «Le service des colonies est rattaché à la marine.»

M. DOUMER. — La commission le repousse.

M. DE MAHY. — Je prie la Chambre de voter cet amendement. Le système de la séparation a fait beaucoup de mal.

M. DE GASTÉ, agitant le couvercle de son pupitre. — A demain!

M. DE MAHY. — Il faudrait laisser au gouvernement le droit de rattacher les colonies à la marine, droit qu'il n'aurait plus si la Chambre repoussait l'amendement de M. Gerville Réache. (Réclamations sur plusieurs bancs).

M. DOUMER. — La commission considère le rattachement à la marine comme la pire des solutions.

M. D'ALLIÈRES. — Une question de cette nature ne peut être tranchée sans que l'avis du gouvernement soit connu. (Très bien à droite).

M. TRUHLER, ministre du commerce. — L'avis du gouvernement est net : il demande le rejet de la proposition additionnelle de M. Gerville-Réache. (Applaudissements.)

La clôture est prononcée.

Par 305 voix contre 105 sur 470 votants, la proposition de M. Gerville Réache est repoussée.

La Chambre passera à une deuxième délibération.

La séance est levée à 6 heures 20.

Demain, à 3 heures, séance publique.

APRÈS LA SÉANCE

SUCCÈS POUR LA DROITE

Si la discussion d'aujourd'hui a été une série d'échecs pour le ministère, elle comporte un véritable succès pour la droite, que nous avons pour devoir de signaler.

C'est en effet, M. d'Allières et quelques-uns de ses collègues qui ont les premiers euis, sur la forme de la proposition de loi, cette thèse que le pouvoir exécutif ne pourrait plus à l'avenir modifier le nombre et les attributions des départements ministériels sans le concours du législateur.

Le but poursuivi est à la fois un examen attentif des dépenses et d'autre part d'empêcher la désorganisation de services administratifs délicats au hasard des compétitions d'une crise ministérielle.

Le ministère ne peut pas se flatter de la journée parlementaire.

Son premier engagement sérieux avec la Chambre ne lui a apporté que des défaites. Ses théories sur la création des ministères ont été mises par deux fois en minorité; la première après un scrutin assez disputé, la seconde après un vote assez dédaigneux par assis et levé.

Il demeure donc établi que l'exécutif ne peut plus, au gré de ses fantaisies ou de ses calculs, créer des ministères autres que ceux existants sans le secours du législateur.

Ce coup droit qui atteint en pleine poitrine le cabinet Dupuy, a été suivi d'un second, car on a décidé, malgré l'opinion assez peu dégusée du gouvernement, qu'il n'y avait pas lieu d'ériger les colonies en ministère spécial.

Certains députés en soriant de la séance disaient que c'était le commencement de la série noire pour le Cabinet. On verra ce qu'il faut croire de ces prédictions pessimistes, mais il est certain que plusieurs individualités du Cabinet n'ont pas en ce moment beaucoup de sympathies à la Chambre.

Dans les Couloirs

A LA CHAMBRE

La dissolution

Paris, 15 mai. — Comme nous l'avons dit, le groupe d'études a voulu dire son mot sur la dissolution. Démonstration tardive qui n'a eu d'autre résultat que de laver proprement la tête à M. Letellier, auteur d'une motion dissolutionniste, et de mettre dans une position plus ridicule encore M. Develle, qui avait fait la campagne en faveur de la dissolution.

M. Letellier retire, cela va sans dire, sa proposition déjà aux trois quarts enterrée.

La question de M. de Mahy

C'est demain que M. Develle répondra à la question que M. de Mahy doit lui poser au sujet de notre situation à Madagascar et de celle qui est faite à nos intérêts en Egypte.

Empoisonnés par des moules

Toulon, 16 mai. — Deux détenus de la prison maritime, les nommés Eugène Henri, soldat au 3e régiment d'infanterie de marine, et Théophile Berrenger, matelot, ont, malgré le règlement, pêché des moules le long de la coque en cuivre d'un ancien aviso, et ont mangé ces coquillages.

Les deux hommes sont morts peu d'instants après dans des souffrances atroces.

Bourse commerciale de Paris du 16 mai

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Alcools			**Blés**			**Farines**		
Cour.	48 50	48 50	Cour	21 50	21 50	Cour	47 25	47 50
Junn.	48 25	48 25	Junn.	21 75	22	Junn.	47 50	48
3 mai	48 25	48 25	M.-J.	22 25	22 15	M.-J.	48 65	48 50
4 dern	47 50	..	4 mai	21	21 05	4 mai	50 50	50 50
Seigles			4 dern	21	21 05	4 dern	50 50	50 50
Cour.	18	18	**Avoines**			Courant	52	52 ..
Junn.	18 75	18	Cour	18 25	18			
M.-J.	18 50	18 75	Junn.	18	18	**Sucres**		
3 mai	18	18	M.-J.	18 15	18 ..	Cour.	31	31 25
4 dern	18	18	3 mai	18	18	Junn.	31 25	31 25
Colza			4 dern	18	18	M.-Junn	31 50	31 62
Cour	60 25	60 25	**Lin**			M.-Junn.	31 25	31 12
Junn.	60 75	60 50	Cour.	50 50	50 ..	3 mai	..	..
M.-J.	61 25	61 ..	Junn.	50 50	50 ..	4 mai	..	..
3 mai	62	62 50	M.-J.	50 50	50 ..	Rouen	19	..
4 derr.	61 ..	62 50	4 mai	48 75	48 75	Raffin	110 50	110 50

LE HAVRE, 15 mai (cote de la Clearing-House).

COTONS					
Mai	50 40	Septembre	52 40	Janvier	53 60
Juin	51 40	Octobre	52 75	Février	.. ..
Juillet	51 50	Novembre	53	Mars	.. ..
Août	52 ..	Décembre	53 25	Avril	.. ..
CAFÉS					
Mai	89 75	Septembre	90	Janvier	89 50
Juin	89 75	Octobre	90	Février	.. ..
Juillet	89 75	Novembre	90	Mars	.. ..
Août	89 75	Décembre	90	Avril	.. ..

MUSIQUE EN VOGUE

La musique française remporte une nouvelle victoire avec le **Cœur d'Yvette**, la nouvelle et ravissante valse pour piano de Jules Klein. Comme **Fraises au Champagne**, **Les Framboises**, la France délectante joue et chante **Le Cœur d'Yvette**, dont l'édition simplifiée, ainsi que celle à quatre mains, viennent de paraître.

Citer le répertoire de Jules Klein, c'est évoquer un monde d'harmonieux souvenirs : *Dernier Sourire, Nuage de Dentelle, Parfum Capiteux, Vierge de Raphaël, Lèvres de Feu*, Patte de Velours, Neige et Volcan, Cuir de Russie, Au Pays Bleu, *Madone de Rubens, Passé d'Amore*, Mlle *Printemps, Cerises Pompadour*, Valses ; la piquante Mazurka : *Radis Roses* ; les **Valses chantées: Le Cœur d'Yvette** et les Framboises.

Les polkas entraînantes : *Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, Coup de Canif, Tentatrice aux Perles*, les Gavottes : Royal Caprice, Un Rêve sous Louis XV, *Jules Klein-Quadrille* et *Fraises au Champagne, Valse Chantée*, en pour Piano et Violon, font les délices des soirées Parisiennes.

Chaque œuvre franco : fr. 2.50 en timbres-postes (à 4 mains 3 fr.) Colombier, éditeur, 6, rue Vivienne, à Paris

BOURSE DE PARIS DU 16 MAI

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
96 90	3 0/0	...	...	96 92	96 88	97 ..
106 10	4 1/2 0/0	...	...	...	...	106 ..
91 90	Italien	...	...	91 75	91 85	91 65
3990 ..	Banq. de France	...	...	...	3985 ..	3985 ..
173 .	B. d'Escompte	...	...	...	167 ..	176 ..
650	Banq. de Paris	...	...	650 ..	650 ..	650 ..
961 ..	Crédit Foncier	...	...	960 ..	962 ..	960 ..
761 ..	Créd. Lyonnais	...	...	755 ..	757 ..	767 ..
133	Crédit Mobilier	...	...	...	135 ..	135 ..
1507 ..	Lyon	...	...	...	1507 ..	1507 ..
1885 ..	Nord	...	...	...	1885 ..	1885 ..
18	Panama	...	...	...	20 ..	20 ..
2685 ..	Suez	...	...	2685 ..	2696 ..	2693 ..
1375 ..	id.	...	...	1375 ..	1375 ..	1375 ..
647 ..	Autrichiens	...	...	650 ..	650 ..	650 ..
237 ..	Lombarde	...	...	238 ..	232 ..	232 ..
157 ..	Nord Espagne	...	...	155 ..	157 ..	153 ..
188 ..	Saragosse	...	...	185 ..	187 ..	187 ..
560 ..	Méridionaux	...	...	...	660 ..	660 ..
5 27	Métaux	...	...	...	...	...
501 25	Egypte	...	...	501 25	501 25	501 25
93 1/8	Rentes	...	...	95 3/8	95 3/8	93 1/8
21 75	Turc	...	...	21 65	21 70	21 72
590 ..	Banq. Ottomane	...	...	587 ..	588 ..	588 ..
65 5/16	Extérieure	...	...	65 5/16	65 13/16	65 ..
384 ..	Rio-Tinto	...	...	385 ..	385 ..	384 ..
118 75	Tharsis	...	...	...	...	118 ..
22 1/8	Portugais	...	...	22 1/8	22 1/4	22 1/4
	Consolidés	...	...	...	...	...
	Russe 1880	...	...	...	...	...
98 50	Russe consolidé	...	...	...	98 60	98 40
78 30	Russe nouveau	...	...	...	...	78 35
	Franc. d'Autriche	...	...	...	...	...
	Dynamite	...	...	450 ..	450 ..	450 ..
	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
125 27	Alpines	...	...	125 06	127 06	125 06
110	Cables	...	...	112 ..	112 ..	112 ..
67 80	Russe Orient	...	...	67 60	67 55	67 50
	Priorités	...	...	...	...	...
82	Mobilier espag.	...	...	82 ..	82 ..	82 ..
	3 0/0 amortiss.	...	...	...	...	...
	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
	Générale	...	...	...	...	...
	Est	...	...	...	...	...
	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
	Midi	...	...	...	...	...
	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
	Orléans	...	...	...	...	...
	Ouest	...	...	...	...	...
	Anglais	...	...	...	...	...
	Autriche or	...	...	...	...	...
	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
	Lille 1860	...	...	...	...	...
	Lille 1863	...	...	...	...	...
	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
	Téléphone	...	...	...	...	...
	Italien 4 0/0	...	...	...	...